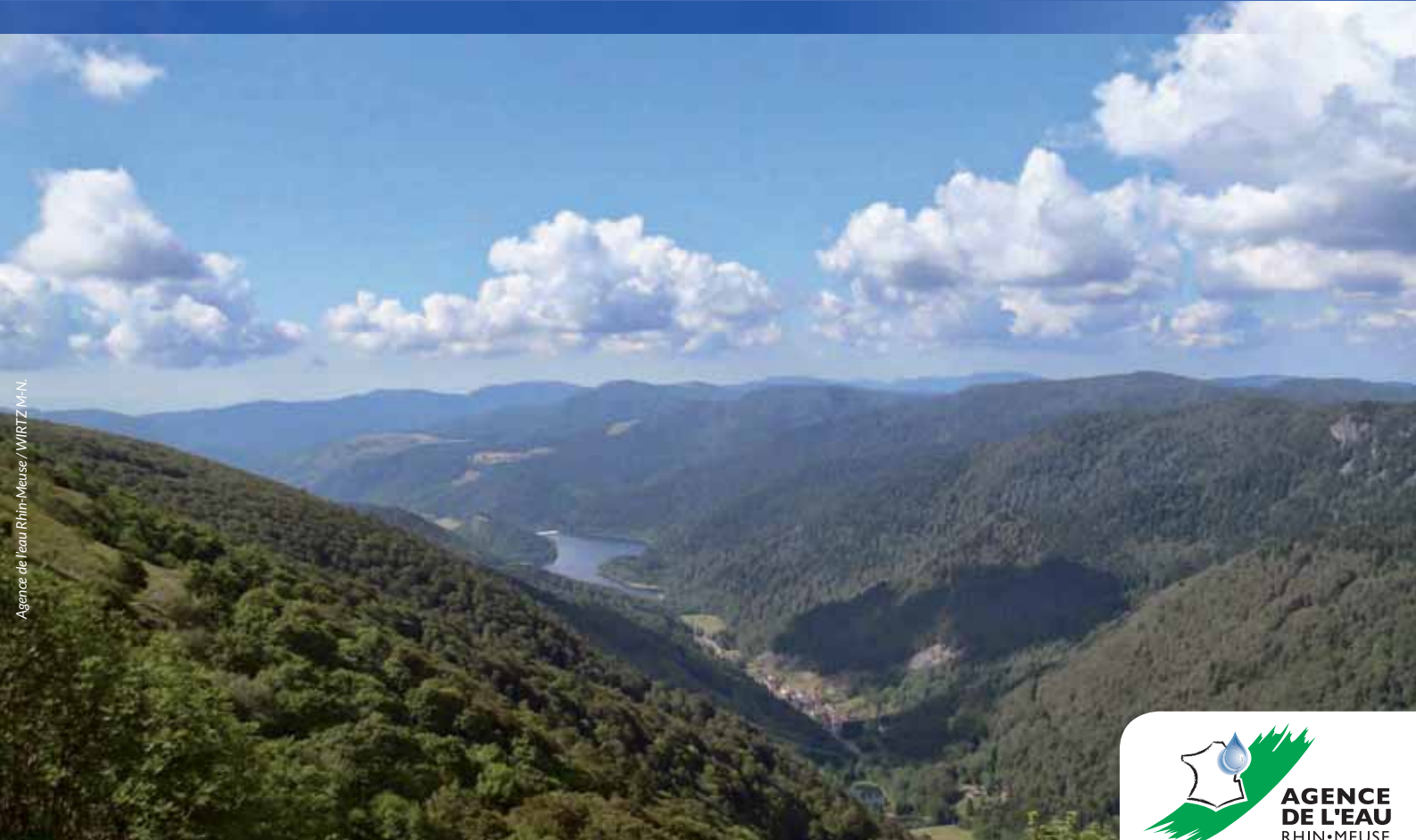




# POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

## THUR

*Cernay • Wittelsheim • Thann • Staffelfelden • Vieux-Thann • Pulversheim  
Saint-Amarin • Bitschwiller-les-Thann • Willer-sur-Thur • Wattwiller*



*Le lac de Kruth-Wildenstein et son bassin versant, zone de naissance de la Thur*

# PORTRAIT



**1800** HA  
de zones humides  
remarquables pour leur  
intérêt écologique



**11%**  
du territoire artificialisé  
(rang Rhin-Meuse : 5/34)



**204** HAB/KM<sup>2</sup>  
(moyenne bassin Rhin-  
Meuse : 139 hab/km<sup>2</sup>)



**+d'1**  
INDUSTRIE/KM<sup>2</sup>  
(moyenne Rhin-Meuse :  
0,65/km<sup>2</sup>)



**657** MM/AN  
(précipitations efficaces)  
pour recharger les nappes  
et alimenter les cours d'eau  
(moyenne bassin Rhin-  
Meuse : 373 mm/an)



**72%**  
du territoire couvert  
de forêts  
(rang Rhin-Meuse : 2/34)



Bitschwiller-lès-Thann, village typique du territoire

Agence de l'eau Rhin-Meuse - COUTUREUX N.

## OCCUPATION DU SOL

	Cultures
	Forêts
	Zones urbanisées
	Prairies
	Zones humides remarquables

La Thur prend sa source à 1200 m d'altitude, en amont de Wildenstein. Elle s'écoule d'ouest en est sur 53 km et traverse une vingtaine de communes dont Saint-Amarin, Thann, Cernay, Wittelsheim, Staffelfelden et Pulversheim avant de se jeter dans l'Ill en aval d'Ensisheim.

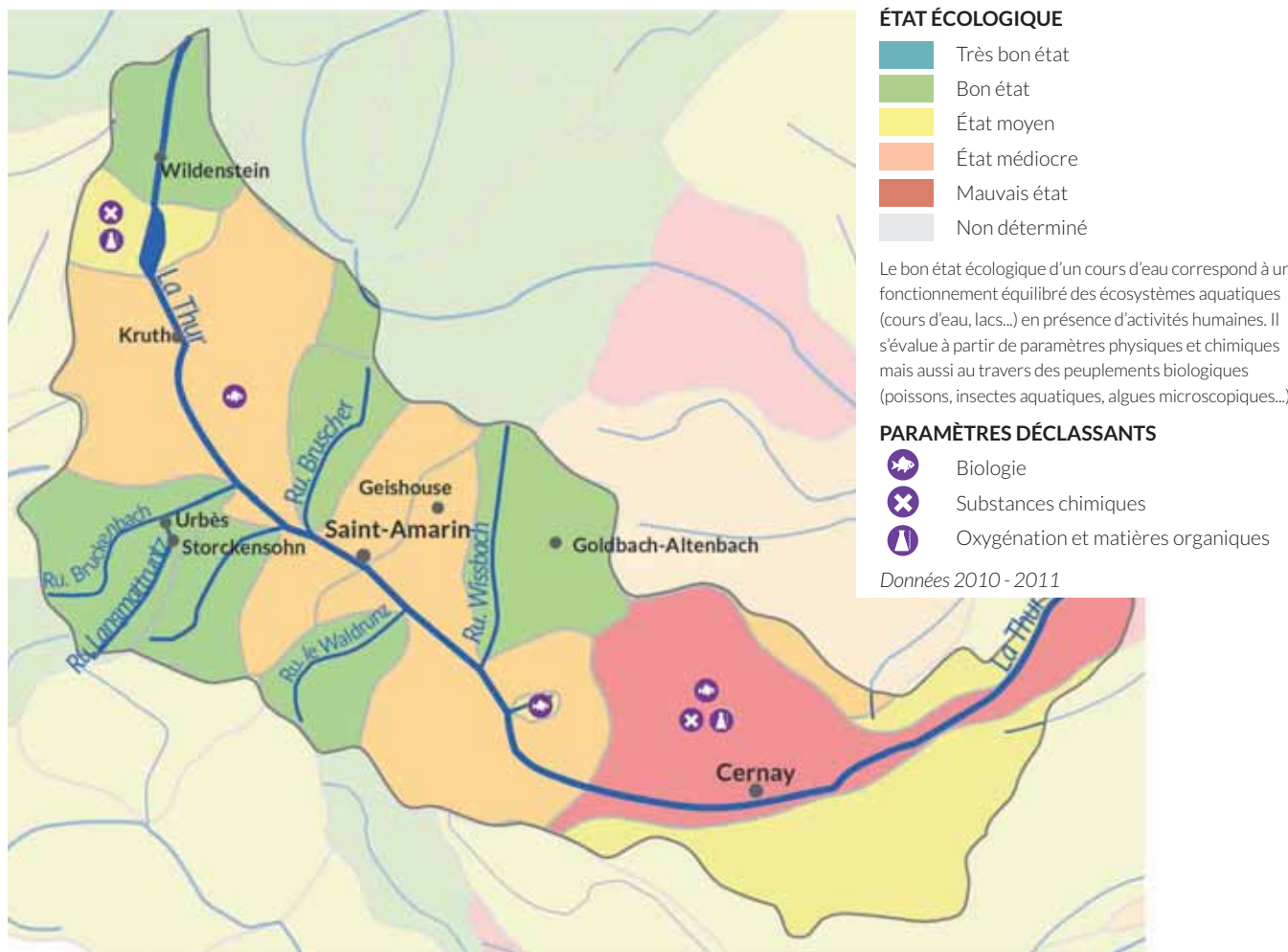
La vallée de la Thur est particulièrement étroite sur son secteur amont. La Thur y adopte un régime torrentiel typique des cours d'eau de montagne et cela jusqu'à l'aval de Kruth où la Thur dispose alors d'un espace un peu plus important. Elle adopte alors un régime dynamique typique des moyennes vallées du massif vosgien. En arrivant à Thann la vallée s'élargit et la Thur sinue alors sur ses alluvions déposés au cours du temps jusque dans la plaine d'Alsace.

Le relief vosgien agit comme un rempart naturel favorisant des pluies très abondantes dans la partie amont du bassin.

Elles contribuent à faire de la Thur un cours d'eau avec des débits saisonniers très marqués. Le barrage de Kruth-Wildenstein a été créé en 1964 pour gérer la problématique des inondations de la vallée lors des crues printanières.

La vallée de la Thur est historiquement marquée par un fort développement industriel. Dans sa partie amont, l'abondance d'une eau de très bonne qualité a favorisé le développement des activités d'ennoblissement de textiles. Celles-ci sont aujourd'hui en forte régression et seules subsistent des entreprises qui ont évolué vers des activités de transformation à forte valeur ajoutée (Saint-Amarin et Moosch). Plus en aval, l'exploitation des mines de potasse tout au long du XX<sup>e</sup> siècle a initié un puissant secteur industriel basé sur la production de chlore et de produits dérivés qui reste encore actif (Vieux-Thann et Cernay) malgré la fermeture des mines en 2002.

# QUALITÉ DES EAUX



Sur le bassin hydrographique de la Thur, les cours d'eau ont été partagés en 11 entités homogènes. La Thur en tête de bassin et la plupart de ses affluents présentent un bon état écologique. L'Erzenbach avec un état écologique moyen, présente de légères dégradations ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques originels (poissons, invertébrés).

En amont, le lac de Kruth-Wildenstein présente un état écologique moyen dû à de légères dégradations (teneurs excessives en phosphore et chrome).

La Thur aval et le canal de Thann-Cernay présentent un état écologique médiocre voire mauvais du fait de la présence de cuivre et de leur très forte artificialisation (rectification du lit, nombreux seuils empêchant la circulation des espèces et des sédiments...).

## 55 % DES COURS D'EAU EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est déclassé par la présence de mercure dans la Thur aval et le canal de Thann-Cernay. Le lac de Kruth-Wildenstein est déclassé à cause de la présence excessive de phtalates (généralement utilisées comme assouplissant des plastiques) dont l'origine reste à déterminer.

Les eaux souterraines présentent des concentrations élevées en chlorures dues aux pollutions historiques issues des mines de potasse d'Alsace. Des solvants chlorés ou des pesticides provenant de pollutions industrielles historiques sont également détectés.

Enfin, le champ captant de Wittelsheim-Gare dégradé par nitrates et pesticides, fait l'objet d'attentions particulières pour la reconquête de la qualité de l'eau potable.



# ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



## POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES

- Encourager les bonnes pratiques (limitation des fertilisants, pesticides, rejets d'effluents d'élevage) et les compléter par la création de zones tampons (plantation de haies, bandes enherbées...).

Concerne les secteurs de cultures intensives (maïs) du secteur aval de la Thur (Thann-Ensisheim) et élevages intensifs du sud du territoire.

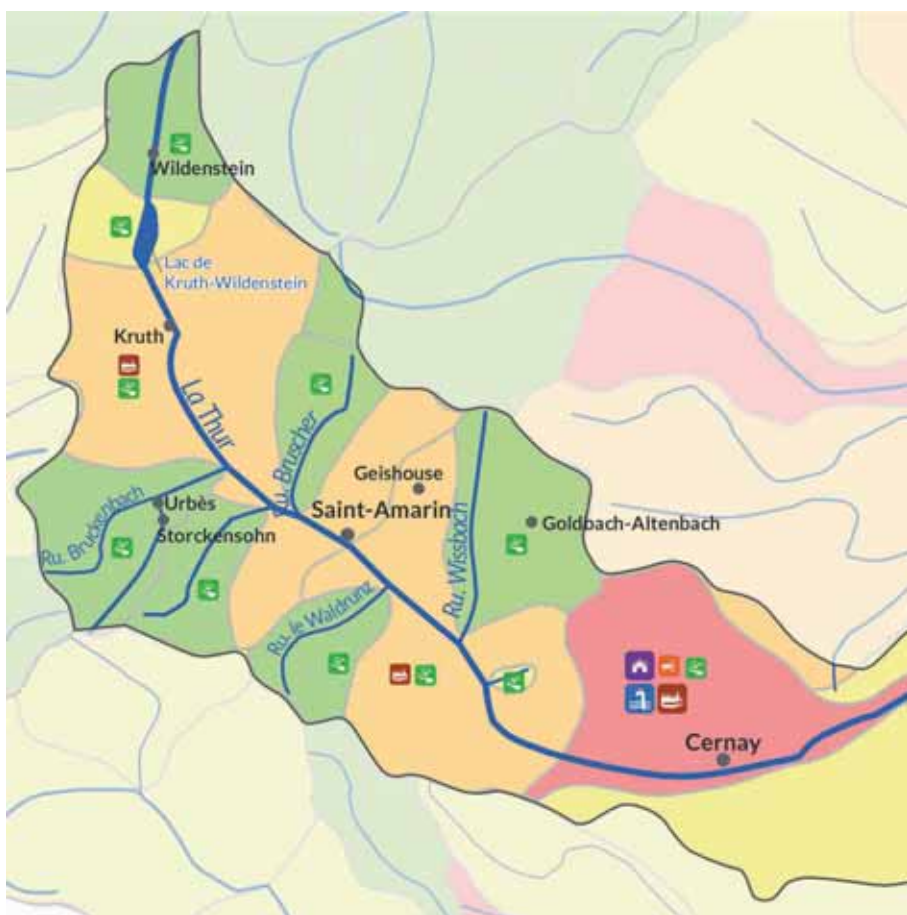


## RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables présents sur les cours d'eau. Prioritairement sur la Thur, de l'aval du lac de Kruth-Wildenstein à Thann et sur ses principaux affluents, en tenant compte des fortes contraintes historiques du secteur sud (affaissement minier).

## ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Engager des programmes globaux de renaturation des cours d'eau et des zones humides associées (reconquête de la mobilité, reconnexion de bras secondaires, restauration des berges) prioritairement sur le secteur aval de la Thur, là où les contraintes d'affaissement du sous-sol le permettent, et sur l'Erzenbach.
- Dans la continuité des actions réalisées (secteur de Cernay notamment), poursuivre l'acquisition foncière et la mise en place de plans de gestion des zones humides. Prioritairement sur le secteur amont de la Thur jusqu'à Saint-Amarin, le secteur aval de Thann à sa confluence avec l'III, et deux de ses affluents : le Langmattruntz, et le Waldrunz.
- Finaliser l'étude en cours et élaborer un plan de gestion pour minimiser l'impact du fonctionnement du barrage de Kruth-Wildenstein sur la Thur en concertation avec le gestionnaire, les associations locales et la police de l'eau.



## NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
<b>Agriculture :</b> Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
<b>Collectivités :</b> Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
<b>Industrie et artisanat :</b> Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
<b>Milieux aquatiques :</b> Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
<b>Ressource en eau :</b> Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

# FOCUS

## MERCURE DANS LA THUR : ARRÊT DE LA PRINCIPALE SOURCE D'ÉMISSION PROGRAMMÉ EN 2016



ASCONIT - TRO

La Thur à Staffelfelden. Entre 2010 et 2013, les concentrations en mercure ont dépassé régulièrement les normes sanitaires et environnementales

La présence de mercure dans la Thur provient de rejets issus d'activités industrielles historiques et actuelles. Ceux-ci sont aujourd'hui sévèrement réglementés par arrêté préfectoral. Ce métal toxique persistant s'est accumulé dans les eaux depuis près d'un siècle d'où des concentrations actuelles incompatibles avec les normes sanitaires et environnementales. Sur le site de la société Potasse et Produits Chimiques (PPC) localisée à Thann, le procédé de fabrication du chlore par électrolyse de la potasse sur cathode à mercure sera remplacé en 2015 par un procédé « propre » à membrane. PPC produit en effet du chlore et des dérivés de potasse pour des applications variées dans les détergents, les engrais, la pharmacie ou encore les catalyseurs pour biocarburants. Cette opération aidée par l'agence de l'eau permettra d'éliminer ce rejet qui représente à lui seul 60 % des émissions de mercure mesurées dans le bassin Rhin-Meuse. Il conviendra néanmoins de suivre l'évolution de la qualité des eaux de la Thur et de l'Ill compte-tenu de la contribution méconnue du relargage vers l'eau du mercure présent dans les sédiments.

## UNE BAISSÉ DE 65% DES TENEURS EN CHLORURES DANS LA NAPPE D'ALSACE



Agence de l'eau Rhin-Meuse HUGONC.

En 2000, les mines de potasse d'Alsace débutaient la dissolution accélérée du Terril Fernand par l'eau

Durant près de 100 ans, les mines de potasse d'Alsace ont extrait 570 millions de tonnes de minerai brut du sous-sol alsacien. Les résidus de cette exploitation ont été stockés dans des terrils à ciel ouvert jusqu'en 1934, puis en partie évacués vers le Rhin. Au total 64,5 millions de tonnes ont été déposées sur ces monticules artificiels dont 18,6 millions de tonnes de sel (chlorure de sodium). Avec le temps ces terrils, notamment les plus anciens peu étanches, ont contaminé la nappe d'Alsace). À partir de 1989, un important programme de reconquête de la qualité de la nappe a été mis en œuvre comprenant une dissolution accélérée des terrils les plus riches en sels, l'étanchement et la végétalisation des terrils les moins salés et la mise en place de puits de pompage dans les zones les plus salées. Ce plan d'action a permis une réduction continue de l'emprise de cette pollution saline, qui est passée de 97 km<sup>2</sup> en 1997 à 31 km<sup>2</sup> en 2010. S'agissant de la nappe profonde, des progrès ont déjà été constatés juste en dessous des terrils étanchés. Du fait du renouvellement de la nappe, une diminution de la teneur en sels est donc probable à terme, là même où des concentrations élevées sont encore observées.



### CAPTAGES DÉGRADÉS

Dans la continuité des actions engagées par le syndicat des eaux (SIVU SAEP BP/ Hardt), élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pérenne garantissant la reconquête de la qualité de l'eau potable sur le champ captant de Wittelsheim-Gare.



### POLLUTIONS PONCTUELLES

- Dans la continuité des actions réalisées (cf. focus), poursuivre l'amélioration des process de traitement des effluents industriels et s'orienter vers les technologies propres.
- Poursuivre le suivi des rejets et améliorer la connaissance des transferts des pollutions historiques notamment dans les sédiments, les poissons de la Thur et la nappe d'Alsace.

### ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT

- Développer des opérations collectives visant à réduire les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les activités artisanales des zones d'activités de l'aval de la Thur (Moosh, Thann, Cernay, Wittelsheim).



### POLLUTIONS DIFFUSES ET PONCTUELLES

- Maintenir un bon état de fonctionnement des réseaux de collecte et des stations d'épuration, notamment sur Cernay.
- Réduire les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel par temps de pluie.
- Poursuivre et encourager l'engagement des communes dans la démarche « zéro pesticide ».

# PASSONS À L'ACTION

## ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En améliorant le traitement des effluents et en mettant en place des technologies plus économes en matières premières et moins génératrices de rejets toxiques, j'améliore les performances de l'activité industrielle et je contribue efficacement à la reconquête de la qualité des eaux de la Thur comme de la nappe d'Alsace »



« En préservant et restaurant la mobilité des cours d'eau et leurs milieux humides associés, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, et à prévenir les risques d'inondation »



« En impulsant une dynamique de concertation des acteurs locaux autour de la protection des ressources en eau du territoire, je favorise la reconquête de la qualité des eaux de captage et contribue à la diminution du coût du traitement de l'eau potable »

## LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

### COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres.
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

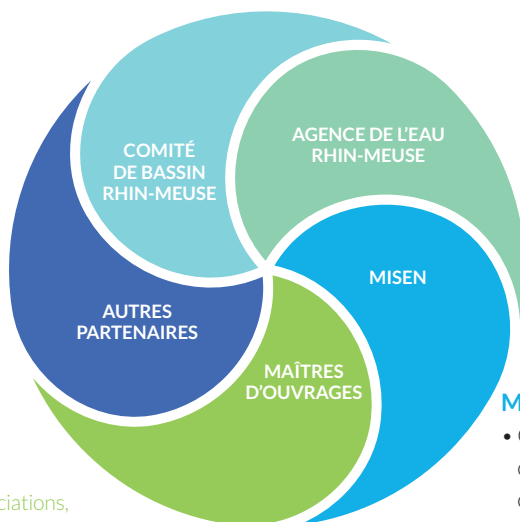
### AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 68) décline les priorités d'actions.
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

### AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, parc naturel régional des Ballons des Vosges...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages



### MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

### MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 68).
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.